



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ENERGY/WP.4/2005/5
23 septembre 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE

Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21»
Seizième session, 29 juin-1^{er} juillet 2005

RAPPORT DE LA RÉUNION

I. PARTICIPATION

1. La seizième session du Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21» a été suivie par les représentants des pays membres dont les noms suivent: Albanie, Allemagne, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Norvège, Ouzbékistan, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Suisse, Turquie et Ukraine. Des représentants de la Communauté européenne étaient également présents.
2. Des représentants de l'Arabie saoudite, de l'Inde, de la République arabe syrienne et de la République islamique d'Iran ont participé à la session en vertu de l'article 11 du mandat de la Commission.
3. Ont également participé à la session du Comité directeur, notamment à la réunion de travail spéciale sur la mise en œuvre du Protocole de Kyoto, les entités et organismes dont les noms suivent: Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, Fondation pour les Nations Unies (FNU), Organisation internationale du Travail (OIT) et Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Les organisations intergouvernementales et non gouvernementales dont les noms suivent étaient

également présentes: Alliance to Save Energy, Coopération énergétique de la région de la mer Noire, Coopération économique de la mer Noire, Centre pour l'efficacité énergétique (EnEffect), Conseil des régulateurs européens de l'énergie, Secrétariat de la Charte de l'énergie, Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), Banque européenne d'investissement (BEI), EUROGAS, EUROHEAT, Association internationale des producteurs de pétrole et de gaz, Agence internationale de l'énergie (AIE-OCDE), Forum énergétique international, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et Conseil mondial de l'énergie.

4. Étaient aussi représentés les organismes dont les noms suivent: SwissRe, IXIS-CIB, Energy & Communications Solutions LLC, ENSI Energy Saving International AS, Energobanking/OTP Bank Ltd, Renaissance Finance International Ltd, Agency for Rational Energy Use and Ecology, Cintech, IT-Centre JSC et RUSDEM-Energoeffect.

II. SÉANCE D'OUVERTURE

5. La seizième session du Comité directeur s'est ouverte le 29 juin par une réunion de travail spéciale sur la mise en œuvre du Protocole de Kyoto, l'efficacité énergétique et l'atténuation des changements climatiques, organisée conjointement avec le Comité de l'énergie durable. La réunion a commencé par une déclaration de M. George Kowalski, Directeur de la Division de la restructuration industrielle, de l'énergie et du développement de l'entreprise, qui a souligné que le projet «Efficacité énergétique 21» était antérieur au Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) de Johannesburg (Afrique du Sud), au cours duquel les dirigeants mondiaux avaient réaffirmé leur engagement envers le développement durable et l'établissement de programmes nationaux visant à promouvoir l'efficacité énergétique, avec le concours de la communauté internationale. Il a expliqué que le projet avait été conçu pour contribuer au programme général de l'ONU dans ce domaine, notamment en ce qui concerne le développement des échanges de droits d'émission de carbone obtenus grâce à des investissements dans l'efficacité énergétique. La ratification récente du Protocole de Kyoto par la Fédération de Russie avait marqué un point important dans la mise en œuvre de ses dispositions, et la réunion permettait de faire le point sur l'avancée du projet. La phase triennale actuelle du projet «Efficacité énergétique 21» (2003-2006) avait bien commencé grâce à la contribution ou collaboration fondamentale de trois grands partenaires de la stratégie d'investissement du projet: la CCNUCC, la Fondation pour les Nations Unies et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). M. Kowalski a décrit leur contribution au projet et a rappelé qu'aucun progrès ne serait possible sans l'apport de fonds émanant de différentes institutions des secteurs public et privé, dont celles présentes à la réunion, telles que la BERD, la Banque européenne d'investissement, Swiss Re, IXIS Corporate and Investment Bank et Energy and Environment Capital LLC. Il a annoncé le calendrier des exposés des différents intervenants, en soulignant combien leur soutien était essentiel aux activités du projet. M. Kowalski a insisté sur la question fondamentale à laquelle le projet devrait répondre: «Que devons-nous faire pour qu'une convention mondiale se traduise par des changements concrets dans des pays, des villes, des bâtiments et des usines spécifiques?».

III. RÉUNION DE TRAVAIL SPÉCIALE SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE DE KYOTO, L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET L'ATTÉNUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

(Organisée conjointement avec le Comité de l'énergie durable)

(Point 1 de l'ordre du jour)

6. La réunion spéciale été présidée conjointement par M. Laszlo Molnar, Président du Comité de l'énergie durable, et M. Bernard Laponche, Président du Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21».

7. M. Molnar a ouvert la réunion en soulignant combien il était important que les activités en matière de préservation des ressources énergétiques privilégient les aspects techniques, mais également d'autres éléments du processus en dehors de ceux liés au financement. Il a noté que davantage d'efforts devraient être envisagés pour protéger l'environnement et a préconisé un soutien énergétique au développement et à la promotion de l'efficacité énergétique.

8. M. Laponche a présenté les grandes orientations du projet «Efficacité énergétique 21», en mettant en avant son caractère progressif et en insistant sur la nécessité d'accorder une plus grande place aux questions financières. Il a énoncé les principales difficultés rencontrées dans le financement de projets relatifs à l'efficacité énergétique et a présenté brièvement les travaux entrepris par le Bureau et le secrétariat en vue de constituer un ou plusieurs fonds d'investissement basés sur un partenariat entre le secteur public et le secteur privé et rattachés au projet, en tirant parti de son réseau et de ses experts, ainsi que de ses activités de formation et de soutien.

9. Les exposés ont donné un aperçu des différents aspects du sujet: les changements climatiques et la mise en œuvre du Protocole de Kyoto; le projet «Efficacité énergétique 21», ses perspectives et sa contribution à l'encouragement de pratiques pour atténuer les changements climatiques; les institutions soutenant les phases ultérieures du projet; le rôle des banques de développement; et l'engagement éventuel des institutions financières dans les prochaines étapes du projet.

10. Le climat est en train de changer, cela ne fait aucun doute, et les effets de ces changements s'observent surtout dans les pays en développement et les pays en transition: l'objectif de la Convention sur les changements climatiques s'articule autour de l'atténuation et l'adaptation, en tant que stratégies essentielles de lutte contre ces bouleversements. M^{me} Katia Simeonova a présenté les objectifs de la Convention et décrit les approches qui sont novatrices pour la coopération internationale dans cette Convention et dans le cadre du Protocole de Kyoto: échange de droits d'émission, application conjointe, mécanisme pour un développement propre. De nouveaux défis et de nouvelles possibilités s'offrent pour le secteur de l'énergie, en ce qui concerne des technologies plus propres et d'une meilleure efficacité, les débouchés pour les sociétés et les investisseurs, la gestion des risques liés au carbone et la sécurité énergétique.

11. M. Stepan Dudarev a présenté le «National Carbon Unit», une organisation à but non lucratif créée en 2003, chargée de l'élaboration et la promotion du concept de mécanisme d'échange des droits d'émission dans la Fédération de Russie; cette organisation a créé

un système d'analyse et d'information afin de centrer son action sur les principales étapes nécessaires à l'établissement d'un marché d'unités de carbone: un mécanisme de marché dont l'objet est la réalisation d'économies d'énergie, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la mise en œuvre des dispositions du Protocole de Kyoto et la création d'un mécanisme pour le transfert des réductions d'émissions. Il a proposé de mettre en place une structure institutionnelle dans la Fédération de Russie afin que le pays participe au «marché international des crédits de carbone», conformément aux dispositions du Protocole de Kyoto (ratifié par la Fédération de Russie en novembre 2004) et au système d'échange des droits d'émission de carbone dans le cadre des systèmes russe et européen.

12. La Commission européenne étant l'un des principaux promoteurs des politiques d'atténuation des changements climatiques, M. Paolo Bertoldi a présenté les travaux de la Commission dans ce domaine. Le nouveau «Livre vert sur l'efficacité énergétique» de la Commission (2005) met en évidence l'importance de l'efficacité énergétique pour améliorer la sécurité de l'offre, s'acquitter des obligations découlant du Protocole de Kyoto et contribuer à la stratégie de Lisbonne. La mise en œuvre des mesures stratégiques actuelles (qui ont déjà été adoptées ou le seront prochainement) permettra des économies d'énergie de 10 %. Parmi les mesures existantes figurent les échanges de droits d'émission (pour le secteur de l'industrie) et d'autres politiques et programmes industriels (en particulier les accords volontaires et la Directive IPPC). Les nouvelles mesures porteront sur l'établissement de certificats d'efficacité énergétique («certificats blancs») et leur intégration éventuelle au marché du carbone, le développement futur des services énergétiques et des sociétés prestataires de ces services ainsi que des initiatives financières pour soutenir les investissements dans l'efficacité énergétique.

13. M. Laponche a exposé les principales caractéristiques du projet «Efficacité énergétique 21» et expliqué ce qui le différencie des autres programmes et projets (coopération bilatérale et multilatérale) dans le domaine de l'efficacité énergétique et de l'atténuation des changements climatiques. Le projet a démarré en 1991 et se trouve actuellement dans sa quatrième phase triennale. Ses objectifs de départ se résument globalement comme suit: renforcement des échanges et de la coopération entre l'Est et l'Ouest, amélioration des capacités et de la mise en réseau, accès aux réformes politiques, financement des investissements dans l'efficacité énergétique. La structure est assurée par le budget ordinaire et un fonds d'affectation spéciale: 2 millions de dollars des États-Unis alloués par la Fondation pour les Nations Unies et d'autres partenaires; 1,75 million de dollars É.-U. alloués par l'Assemblée générale des Nations Unies; 400 000 dollars É.-U. provenant de la Commission européenne, du RENEUER, d'USAID et d'USDOE. L'objectif principal de la phase actuelle (2003-2006) est de renforcer la coopération régionale en ce qui concerne la création d'un marché de l'efficacité énergétique et l'élaboration de projets d'investissement visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les pays en transition. Les nouvelles activités porteront sur la création de normes d'échange des droits d'émission de carbone, le financement des investissements dans l'efficacité énergétique et la promotion des réformes politiques et de pratiques commerciales saines.

14. M. Bernard Jamet a présenté les activités du FEM et du fonds d'investissement pour le projet «Efficacité énergétique 21». Le FEM vient d'achever sa troisième phase et a lancé une quatrième phase en espérant obtenir un financement de 3 milliards de dollars É.-U. Le fonds est administré par un Conseil, composé de représentants de pays membres, et son secrétariat se trouve au sein de la Banque mondiale. Les projets du FEM reçoivent l'appui de la Banque mondiale, du PNUD et du PNUE. En particulier, l'objectif du fonds d'investissement pour le

projet «Efficacité énergétique 21» est de soutenir les projets d'investissement dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Le fonds attirerait, pour pouvoir se constituer, des engagements de capitaux d'un montant avoisinant 300 millions de dollars É.-U., auquel les investisseurs des secteurs public (gouvernements, banques de développement) et privé (banques, donateurs) devraient contribuer; il se propose de participer au financement des sociétés prestataires de services énergétiques. Il se caractérise donc essentiellement par l'établissement d'un partenariat public-privé et une spécialisation dans le domaine de l'efficacité énergétique et d'autres activités s'inscrivant dans le cadre du projet «Efficacité énergétique 21».

15. Les principales institutions qui participent à la nouvelle phase du projet «Efficacité énergétique 21» sont le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) et la Fondation pour les Nations Unies. M. Francis Stephan, représentant du Ministère français des affaires étrangères, a présenté le FFEM et son nouveau programme visant à apporter un soutien financier et institutionnel au projet. La France prête son concours à la CEE en offrant un appui aux entités du RENEUER travaillant dans le domaine de l'efficacité énergétique aux fins de l'élaboration et de l'approbation du projet. Le FFEM contribue notamment à ce projet pour un montant de 2 millions d'euros, répartis entre plusieurs types d'activités: mise en place d'un réseau constitué d'experts en efficacité énergétique dans les pays ciblés; soutien aux politiques d'efficacité énergétique et promotion des énergies renouvelables; établissement d'un partenariat public-privé pour la constitution d'un fonds d'investissement, dont le montant pourrait aller jusqu'à 300 millions d'euros, destiné à financer des projets relatifs à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables.

16. M. Duncan Marsh a exposé les activités de la Fondation pour les Nations Unies. En ce qui concerne le climat et l'énergie, la FNU a deux priorités: réduire les risques de changement climatique et améliorer l'accès à l'énergie pour les populations les plus démunies (deux milliards de personnes n'ont pas accès aux services énergétiques modernes). Les objectifs du programme de la FNU pour le climat et l'énergie sont les suivants: efficacité énergétique; initiatives politiques et renforcement des capacités (en particulier en ce qui concerne le MDP); développement des énergies renouvelables dans les zones rurales; mécanismes de financement; investisseurs et risques climatiques. La FNU a noté une évolution favorable dans le «climat» des investissements en ce qui concerne la lutte contre les changements climatiques: d'une part, les investisseurs commencent à prendre en compte les «risques climatiques» dans leurs évaluations, d'autre part, des sociétés, des organisations syndicales et des associations environnementales pourraient se rassembler dans une initiative commune, la «Energy Future Coalition». La FNU a constaté récemment une évolution aux États-Unis, notamment au sein de plusieurs sociétés, au Sénat, dans un nombre croissant d'États et parmi la population. Toutefois, cette tendance ne se traduit pas par un changement d'attitude du Gouvernement pour ce qui est des efforts de coopération multilatérale.

17. Du côté des contacts financiers et des partenaires potentiels du projet «Efficacité énergétique 21», deux banques de développement et trois institutions financières ont présenté au cours de la réunion leurs expériences et leurs activités dans le domaine de l'efficacité énergétique et leur engagement dans le projet.

18. M. Henry Marty-Gauquie a présenté la contribution du Groupe de la Banque européenne d'investissement (BEI) à la politique de l'Union européenne sur les changements climatiques, telle qu'elle est décrite dans la directive dite «de liaison» (Linking Directive). En tant

qu'institution financière de l'Union européenne, le Groupe de la BEI a créé des instruments bancaires par le biais du marché des capitaux pour apporter un soutien aux investissements publics ou privés qui contribuent:

- à la réduction des émissions de gaz à effet de serre;
- au développement d'un marché pour les échanges de droits d'émission de carbone.

Après un bref inventaire des particularités de la mise en œuvre du Protocole de Kyoto dans l'Union européenne et un examen des mesures prises par la Banque en ce qui concerne la protection de l'environnement et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, M. Henry Marty-Gauquie a décrit l'initiative visant la prévention des changements climatiques, qui a été définie par le Conseil d'administration de la Banque au cours de ses réunions tenues en janvier et avril 2004. Cette initiative se compose de trois volets:

- i) Mécanisme de financement pour la lutte contre les changements climatiques (CCFF);
- ii) Assistance technique dans la lutte contre les changements climatiques (CCTAF);
- iii) Fonds de partenariat européen pour le carbone (EPCF).

19. La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) joue également un rôle important dans le financement de projets relatifs à l'énergie durable et à l'efficacité énergétique. M. Jean-Willem Van de Ven, membre de l'équipe «Efficacité énergétique» de la BERD, a présenté l'expérience de la Banque en matière de financement de projets d'investissement dans l'efficacité énergétique. La BERD a investi 100 millions d'euros depuis 2003 avec des périodes d'amortissement d'un an et demi, de deux ans et demi et de quatre ans. La BERD mène différents projets dans ce domaine, par exemple:

- Le «Fonds de réduction des émissions de carbone» aux Pays-Bas: acquisition de crédits d'émission de carbone provenant de projets de mise en œuvre conjointe (MOC) financés par la BERD;
- Le «Fonds multilatéral de crédits de carbone» (MCCF) créé par la BERD elle-même;
- Le «Mécanisme de soutien aux projets concernant les pays se trouvant au stade initial de la transition» (pour les projets MDP) en Asie centrale et dans les pays du Caucase.

La Banque connaît bien le potentiel énorme que représentent les projets d'investissement rentables dans le domaine de l'efficacité énergétique.

20. Dans le contexte de sa phase suivante de mise au point, le projet «Efficacité énergétique 21» a noué des liens étroits avec les institutions financières directement intéressées par une participation au fonds d'investissement, qui est le principal élément novateur du projet. Trois de ces institutions ont présenté leurs activités, leurs objectifs et les points qui les intéressent dans les prochaines étapes du projet. M. Martin Whittaker et M. Walter J. Blasberg ont fait part de la coopération entre Swiss Re et Conning Asset Management, notamment de la création du «European Clean Energy Fund» (ECEF), qui a été présenté pour la première fois au Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21», en décembre 2003. Ce fonds serait conçu

et établi par trois sociétés: Swiss Re, Conning Asset Management et TCW Energy & Group Infrastructure. Ces trois sociétés participent au projet de différentes façons et le fonds devrait être constitué de deux éléments: le fonds principal, consacré aux projets sur l'«énergie propre» en Europe occidentale, et le fonds de coinvestissement, rattaché au premier, concernant des investissements dans les pays en transition de l'Europe orientale. Le premier fonds devrait être constitué de 200 millions d'euros et le second, de 50 millions d'euros; la contribution des trois sociétés qui soutiennent le projet s'élèverait à 25 millions d'euros et la «table ronde» des investisseurs devrait s'achever au quatrième trimestre de l'année 2005.

21. La deuxième institution financière engagée dans le projet «Efficacité énergétique 21» est la IXIS Corporate and Investment Bank (CIB); M. Heneage Legge-Bourke et M^{me} Pascale Thévenoux ont présenté le projet de constitution d'un partenariat public-privé dans ce contexte. Ils ont exposé les différents avantages du véhicule PPP et proposé la mise en place d'un processus articulé sur trois axes: structuration initiale et recherche de fonds publics; collecte de fonds privés; établissement et lancement des investissements du fonds.

22. M. John Palmisano a fait un exposé sur les activités réalisées récemment par Energy & Environment Capital LLC; il a présenté une équipe constituée d'experts et de sociétés des pays d'Europe occidentale, centrale et orientale, qui ont une grande expérience dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. L'équipe actuelle comprend AFK Sistema, la Banque pour la reconstruction et le développement de Moscou, Rosno et FEEEM (ONG ukrainienne). L'objectif principal de l'équipe est de constituer une réserve de projets, grâce à un programme bien défini, allant de la recherche de projets potentiels à la réalisation d'avantages environnementaux susceptibles de faire l'objet d'échanges; la deuxième étape prévoit l'intégration de différents éléments tels qu'une réserve de projets, l'assistance en matière d'assurance, l'assistance bancaire, l'analyse financière et les marchés environnementaux, en mettant l'accent sur la Fédération de Russie et l'Ukraine.

IV. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(Point 2 de l'ordre du jour)

Document: ENERGY/WP.4/2005/1

23. L'ordre du jour a été adopté

V. ÉLECTION DU BUREAU

(Point 3 de l'ordre du jour)

24. M. Bernard Laponche (France) a été élu Président; MM. Trond Dahlsveen (Norvège), Zdravko Genchev (Bulgarie), Boris Reutov (Fédération de Russie), Thomas Sacco (États-Unis d'Amérique), Alan C. Schroeder (représentant suppléant des États-Unis) et M^{me} Milena Presutto (Italie) ont été élus Vice-Présidents.

VI. EXPOSÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET «EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE 21»

(Point 4 de l'ordre du jour)

25. La session s'est déroulée en trois parties: a) exposés des quatre Vice-Présidents concernant les activités réalisées dans leur domaine d'activité dans le cadre du projet «Efficacité énergétique 21»; b) communications des délégations nationales et de l'équipe d'experts; c) situation actuelle et activités futures des deux volets du projet: «Financement de l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques» et «RENEUER: le réseau régional pour l'utilisation efficace de l'énergie et des ressources en eau».

26. M. Boris Reutov, Directeur adjoint du projet national de l'Agence fédérale pour la science et l'innovation, a présenté deux sujets. Le premier, plus général, concernait la situation du secteur de l'énergie dans la Fédération de Russie; la consommation annuelle atteint presque 650 Mtep, dont 250 pour le chauffage (deux tiers pour chauffer les bâtiments). Ce niveau élevé de consommation est dû également à d'autres facteurs, tels que la rigueur du climat, la faible productivité, les problèmes de transport, d'approvisionnement et de consommation. Les principaux obstacles à l'efficacité énergétique sont le manque d'organisation, la centralisation du système et la grande quantité de ressources disponibles; en outre, le potentiel d'économie d'énergie pour la consommation de chaleur est estimé à environ 35-40 % de la consommation totale. Telles sont les raisons du projet de création de sites de démonstration dans la municipalité de Vladimir: c'est à la fois un projet technique et une expérience de gestion, bénéficiant du soutien du Gouvernement fédéral et du PNUD/FEM. Le deuxième exposé portait sur le «Programme russe pour les énergies renouvelables», créé dans le cadre d'un projet du FEM réalisé par la Banque mondiale et mis en œuvre sous l'égide du Ministère de l'éducation et des sciences de la Fédération de Russie (financement à concurrence de 80 millions de dollars É.-U.). La structure du projet prévoit différentes étapes, du processus de formation à l'élaboration d'une législation relative aux énergies renouvelables, jusqu'à l'établissement de mécanismes financiers pour la mise en œuvre du programme.

27. M. Trond Dahlsveen, représentant Energy Saving International AS (ENSI), a présenté un exposé sur le programme norvégien de renforcement des capacités en Europe centrale et orientale et dans la Communauté des États indépendants, dans le cadre d'«Efficacité énergétique 21». Ce programme est financé par le Gouvernement norvégien et réalisé par ENSI et le Groupe norvégien de l'efficacité énergétique (NEEG). Il a été mis au point en appliquant le concept de «zone de démonstration» décrit dans le projet EE2000 (qui a précédé «Efficacité énergétique 21»); il porte sur les activités suivantes: information, éducation et formation; projets de démonstration; nouvelles technologies; financement; organisation et animation de réseaux; sélection et élaboration de projets. Le développement des capacités locales concerne les universités techniques, les entreprises industrielles et les institutions et centres de recherche à l'échelon local et régional. Dans la Fédération de Russie, six «centres d'efficacité énergétique» viennent d'être créés; en 2004, ils employaient 33 personnes.

28. M^{me} Milena Presutto, représentant la Section du développement durable de l'Agence nationale italienne pour les nouvelles technologies, l'énergie et les investissements (ENEA), a présenté un exposé sur l'incidence des normes d'efficacité énergétique et des étiquettes correspondantes sur les principaux appareils ménagers. L'exposé était centré sur trois points

principaux: a) les politiques et les mesures en matière d'efficacité énergétique pour les appareils produisant du froid et les machines à laver en Europe; b) les effets des normes et étiquettes européennes sur ces appareils dans les nouveaux États membres de l'Europe à 15 et les pays candidats à l'adhésion; c) le prix des appareils efficaces du point de vue énergétique dans les pays d'Europe centrale et orientale. M^{me} Presutto a énuméré les directives européennes relatives aux bons résultats énergétiques des appareils de production de froid et de lavage et les accords volontaires passés avec les fabricants aux fins de la réduction de la consommation d'électricité. L'incidence de ces politiques et de ces mesures sur la production pour la période 1992-2003 a été remarquable: 40 % d'économies d'énergie réalisées entre 1990 et 2003 dans l'Europe à 25.

29. M. Zdravko Genchev a présenté l'expérience d'EnEffect en Bulgarie et a résumé brièvement les enseignements que la société a retirés des obstacles à surmonter pour parvenir à financer des projets d'investissement dans l'efficacité énergétique. Il a décrit ce qu'a apporté la mise en place d'instruments de financement innovants pour améliorer l'efficacité énergétique dans un pays en transition et a énuméré les domaines dans lesquels une coopération et un soutien mutuel seraient possibles dans le cadre du projet «Efficacité énergétique 21» au cours des années à venir. La mise en œuvre d'autres types de projet (par exemple pour l'éclairage public ou le chauffage urbain) a mis en évidence l'énorme potentiel et les paramètres économiques attractifs des projets relatifs à l'efficacité énergétique, la nécessité d'en définir les perspectives et les obstacles, l'utilité des programmes de renforcement des capacités uniquement lorsqu'ils sont destinés aux autorités nationales et locales, aux institutions financières et aux prestataires de services énergétiques, et la nécessité de recourir aux institutions nationales et locales. Les travaux réalisés par EnEffect ont également permis de déterminer les conditions préalables essentielles à l'émergence d'un marché de l'efficacité énergétique. Les domaines dans lesquels une coopération pourrait s'instaurer dans le cadre du projet «Efficacité énergétique 21» concernent principalement le partenariat pour le financement (échange d'informations et de données d'expérience; la coopération en vue de la sélection des projets; et l'étude des possibilités d'un partenariat direct entre fonds nationaux et internationaux, fondé sur un cofinancement de projets menés en coopération).

30. Douze exposés additionnels ont été présentés en rapport avec les activités du projet «Efficacité énergétique 21» ou des initiatives d'experts dans les pays d'Europe centrale et orientale et les pays de la CEI.

31. M. Mark Velody a présenté les travaux de l'équipe du PNUD/FEM en charge de l'efficacité énergétique en Roumanie; son objectif est de stimuler les investissements dans ce domaine, en appliquant le principe selon lequel «un faible investissement du PNUD/FEM peut entraîner un investissement plus important de la part d'un tiers». Cette approche directe a déjà permis de mobiliser plus de 23 millions de dollars É.-U. d'investissements au profit de l'efficacité énergétique en Roumanie. L'équipe du projet joue également un rôle important en matière de renforcement des capacités.

32. M. Deltcho Vitchev, représentant Renaissance Finance International, a centré son intervention sur différents aspects des projets relatifs à l'efficacité énergétique et aux sources d'énergie renouvelables, en soulignant leur action complémentaire pour promouvoir la création de fonds d'investissement comme dans le cas du projet «Efficacité énergétique 21». La différence fondamentale entre un projet portant sur l'efficacité énergétique et un projet consacré aux énergies renouvelables réside dans le fait que le premier vise à réduire l'utilisation

des ressources et de l'énergie, tandis que le deuxième se propose de produire de l'énergie à partir de l'utilisation de sources renouvelables. Cette différence technique principale explique également ce qui les différencie du point de vue fiscal: alors que les projets d'efficacité énergétique permettent d'économiser de l'argent (réduction des flux financiers), les projets relatifs aux énergies renouvelables rapportent de l'argent grâce à la vente de l'énergie produite (production de revenus). Étant donné que les deux approches représentent le moyen le plus sûr pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, les programmes de la CEE dans ce domaine visent à trouver une solution aux problèmes les plus importants liés aux investissements dans les projets relatifs aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique: l'insuffisance de projets susceptibles de bénéficier d'un soutien bancaire et l'absence de mécanismes pour les financer.

33. M^{me} Eva Weöres et M. Botond Weöres ont présenté le projet d'Energobanking/OTP, dont l'objet est le financement des activités expérimentales dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, de la rénovation des réseaux de chauffage et de la création de sociétés prestataires de services énergétiques en Hongrie et dans les pays voisins: Slovaquie, Croatie, Roumanie, Bulgarie. Ce mode de financement pour le secteur de l'énergie concerne des projets relatifs au chauffage urbain et aux énergies renouvelables, les institutions municipales et les immeubles résidentiels. La banque a envisagé plusieurs possibilités, telles que la hausse du prix de l'énergie pour inciter à réaliser des travaux de modernisation, l'augmentation des revenus disponibles et une meilleure sensibilisation aux questions environnementales, le soutien à la modernisation du chauffage dans les immeubles résidentiels urbains (également avec des fonds de l'UE) et la mise à disposition d'instruments de financement à long terme.

34. Le projet ARENA ECO, présenté par M. Sergey Surnin de l'Agency for Rational Energy Use and Ecology, propose de remédier au problème du déficit en capacités en améliorant les capacités techniques et institutionnelles ainsi que le potentiel en matière de ressources humaines en Ukraine, afin de mesurer, surveiller et notifier les émissions de gaz à effet de serre et de mettre en œuvre les mesures, les politiques et les mécanismes internationaux visant à réduire ces émissions conformément aux objectifs nationaux. Le projet met l'accent sur la nécessité de réunir des informations et de disposer des outils méthodologiques et des ressources humaines nécessaires pour remplir les engagements souscrits au titre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto, et définit les critères de réussite qui permettront de poursuivre la mise en œuvre de ces engagements, indépendamment des pays, une fois que le projet sera terminé.

35. L'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et l'Alliance to Save Energy ont présenté deux études régionales menées dans le cadre du programme du Municipal Network for Energy Efficiency (MUNEE); ces institutions étaient représentées par M. Ira Birnbaum et M^{me} Astghine Pasoyan. La première étude concerne le chauffage urbain et traite surtout des politiques, des restructurations institutionnelles et des efforts de réforme dans le secteur du chauffage, en vue d'évaluer leur capacité à attirer les investissements, à améliorer l'efficacité et à prendre en compte les besoins sociaux et économiques. L'étude se propose d'informer les programmes d'assistance sur les donateurs et les institutions financières internationales. La deuxième étude concerne l'efficacité énergétique et l'accessibilité financière des services collectifs dans l'habitat résidentiel urbain et prouve de manière empirique que l'efficacité énergétique devrait être considérée comme faisant partie d'un régime de protection sociale en matière d'énergie visant à aider les personnes vulnérables à assumer les frais liés aux

services de distribution. En particulier, l'objectif de l'étude est d'intégrer l'efficacité énergétique dans le financement du réseau de sécurité sociale. L'étude reconnaît la nécessité de prendre en compte les conséquences des réformes dans le secteur énergétique. Les études s'appuient sur des analyses réalisées précédemment par différentes organisations, dans le but de traiter les problèmes de chauffage et d'accessibilité financière parmi les secteurs transversaux inscrits dans les programmes d'assistance.

36. Plusieurs interventions de la Fédération de Russie ont porté sur différents champs d'action. M^{me} Svetlana Prokopchina a résumé les travaux de CINTECH et d'Intelligent System Scientific Corporation. Elle a présenté l'exemple d'Ecoanalyst, un système d'analyse fondé sur le concept des 5 E: Énergie, Écologie, Environnement, Économie et Efficacité. Son exposé s'appuyait sur plusieurs études de cas et projets de démonstration.

37. M. Igor Nesterenko, représentant IT-Centre JSC, a présenté une analyse des investissements dans l'infrastructure énergétique et a donné quelques exemples de l'optimisation de la restauration efficace du réseau de chauffage grâce à l'association de solutions techniques et économiques. En réponse à la crise dans le secteur du logement et des immeubles d'habitation collective, il a estimé nécessaire d'organiser d'urgence un système régional unique de collecte, de traitement et d'analyse de données fiables et détaillées sur l'état du système d'approvisionnement en électricité, afin de mettre en évidence les problèmes les plus sérieux et de définir des mesures techniques et financières connexes.

38. M^{me} Vera Khmeleva a résumé les activités de MUE Zelenstroy, dont l'objectif principal est de concevoir des paysages à caractère social pour transformer les gaz à effet de serre en biomasse. La société met actuellement au point un nouveau système de chauffage combiné pour obtenir une température stable dans les serres chauffées où sont cultivées les plantes destinées à l'aménagement du paysage. Les techniques mises au point par la société pour la production de la biomasse, la transmission de l'énergie produite par cette biomasse et son utilisation seront appliquées à l'aménagement du Tecnopark «Complexe agroénergétique Saharovo» et dans les zones de démonstration grâce à une utilisation efficace de l'énergie solaire, du gaz naturel et de la biomasse.

39. M. Eugene A. Zenyutich a présenté le centre régional de formation et d'innovation scientifique pour les économies d'énergie de Nizhny Novgorod et ses activités: mise au point de projets et programmes relatifs à l'efficacité énergétique et l'environnement; élaboration de plans d'activité et de mécanismes financiers pour les investissements dans les économies d'énergie; création et gestion de projets dans le cadre de la zone de démonstration à haute efficacité énergétique de «Nizhny Novgorod» (projet «Efficacité énergétique 21»); bilan énergétique et établissement de «passeports énergétiques» pour les entreprises; formation professionnelle de contrôleurs et de gestionnaires de l'énergie. Ce réseau est constitué des Ministères de l'énergie et de l'éducation de la Fédération de Russie, de RUSDEM, de l'Association interrégionale des centres pour les économies d'énergie et du Comité pour les économies d'énergie de l'association «Big Volga»; il est financé par la BIRD, la Sberbank, la Gazprom Bank et la Dresdner Bank.

40. M. Sergeev Sergey a présenté le programme d'économie d'énergie dans les établissements éducatifs de la Fédération de Russie. La première phase du projet prévoit l'inspection des bâtiments et établissements éducatifs, la modernisation et la reconstruction du système d'approvisionnement en énergie à l'aide de mesures d'économie d'énergie à bas coût, la

formation de spécialistes qualifiés et la mise au point de mesures exemplaires d'économie d'énergie à amortissement rapide et leur diffusion dans les établissements éducatifs du Ministère de l'éducation de la Fédération de Russie. La deuxième phase prévoit la mise en circulation d'équipements nouveaux et l'utilisation de nouvelles technologies, économes en énergie, l'élaboration des fondements scientifiques et méthodologiques pour mettre en place un programme complexe d'économie d'énergie à long terme, destiné aux établissements éducatifs, et le développement du programme d'analyse et d'information pour assurer la surveillance de la consommation, intitulé «Mesure et surveillance de la consommation de carburants et de ressources énergétiques». À l'heure actuelle, 923 établissements ont fait l'objet de mesures d'efficacité énergétique, pour un financement total de près de 35 millions de dollars É.-U.

41. M. Robert Gavriľiuc et M^{me} Ana-Maria Bianchi, représentant l'Université technique de l'ingénierie civile, ont fait un exposé sur la situation en Roumanie et son expérience en matière d'efficacité énergétique. Ils ont présenté la stratégie nationale roumaine concernant les systèmes d'approvisionnement en énergie thermique dans les villes. Ils ont analysé la situation des réseaux de chauffage dans le pays et débattu de la participation éventuelle des centres universitaires et de recherche à l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de mesures et de projets en matière d'efficacité énergétique. Ils ont estimé que les nouvelles actions gouvernementales devraient également diminuer les coûts de production en modernisant le système de production énergétique et d'approvisionnement d'énergie et en encourageant les investissements afin de rénover le Système centralisé de chauffage urbain (CSUH), dans le but d'accroître l'efficacité énergétique et de réduire la consommation de ressources primaires.

VII. PRÉSENTATION DE LA PROCHAINE PHASE TRIENNALE DU PROJET «EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE 21»

(Point 5 de l'ordre du jour)

Document: ENERGY/WP.4/2005/2; ENERGY/WP.4/2005/3

42. Le secrétariat a présenté ce point de l'ordre du jour en donnant un bref aperçu de la prochaine phase du projet «Efficacité énergétique 21». Au cours de la dernière phase triennale, le projet a concerné notamment cinq pays: Bélarus, Bulgarie, Fédération de Russie, Kazakhstan et Ukraine. Cette activité a été menée à bien grâce à un don de 2 millions de dollars É.-U., provenant de la Fondation pour les Nations Unies, accordé au titre du cofinancement avec plusieurs autres partenaires. Les résultats suivants ont été obtenus: mise au point de 30 plans d'activité d'un montant de 60 millions de dollars É.-U. et un potentiel de réduction des émissions de carbone de 368 000 tonnes par année; approbation d'un financement de 9,7 millions de dollars É.-U. pour le Bélarus, la Bulgarie, la Russie et l'Ukraine; publication du *Carbon Emission Trading Handbook*, un guide à l'usage des investisseurs sur le financement de projets d'amélioration de l'efficacité énergétique et d'atténuation des changements climatiques; plusieurs rapports de pays sur l'efficacité énergétique; et le site Web du projet «Efficacité énergétique 21», qui est consulté environ 55 000 fois par année.

43. L'objectif de la nouvelle phase du projet «Efficacité énergétique 21» est d'aider les pays d'Europe du Sud-Est, d'Europe orientale et de la CEI à utiliser l'énergie de façon plus rationnelle, à remédier au manque de combustibles consécutif à la transition économique et à s'acquitter des obligations internationales en matière de protection de l'environnement qu'ils ont

contractées au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et d'autres instruments adoptés dans le cadre de la CEE. Le projet «Efficacité énergétique 21» vise à élaborer des normes pour l'échange des droits d'émission de carbone et à localiser les émissions; à mobiliser des fonds d'investissement dans l'efficacité énergétique par la fourniture de services de conseil à l'intention des promoteurs de projet et des investisseurs en ce qui concerne des projets susceptibles de bénéficier d'un concours financier. Il s'agit de promouvoir un cadre propice à l'activité commerciale et des bonnes pratiques en matière de direction des entreprises en vue de mettre en place les réformes économiques, institutionnelles et réglementaires nécessaires au soutien des investissements dans l'efficacité énergétique, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de promouvoir les mécanismes du Protocole de Kyoto. Ces objectifs sont réalisés grâce à la mise en place de projets d'investissement en efficacité énergétique, au renforcement des capacités, à la participation du secteur privé, à l'élaboration de politiques gouvernementales et de réformes institutionnelles, à l'établissement de normes et d'étiquettes, et au développement des activités des organisations non gouvernementales.

44. À la dernière réunion du Comité directeur, il a été demandé au Bureau et au secrétariat de travailler à l'établissement d'un fonds d'investissement pour promouvoir la création d'un marché de l'efficacité énergétique dans les pays en transition (ENERGY/WP.4/2004/4). Swiss Re, Conning Asset Management, IXIS Corporate and Investment Bank et Energy and Environment Capital LLC sont en train de mettre sur pied des fonds spécialement pour ce projet. Un nouveau projet d'assistance technique lié au fonds d'investissement et au mécanisme de financement a été approuvé en 2004 par la FNU/FNUPI et un projet complémentaire a été entériné plus récemment par le Ministère français des affaires étrangères et le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM). Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) est le troisième partenaire financier dans cette action menée conjointement avec le PNUE, l'un des agents d'exécution du FEM. Les prochaines étapes du projet seraient la désignation de coordonnateurs nationaux, la détermination des contributions annuelles de contrepartie «en nature» d'un montant de 25 000 dollars É.-U. pour chaque pays participant, l'élaboration de la phase 2006-2009 du projet «Efficacité énergétique 21» et enfin, l'approbation du descriptif de projet. Le Groupe spécial d'experts pour la mise au point de projets d'investissement dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques se réunira les 1^{er} et 2 décembre 2005 pour préparer la nouvelle phase d'activités du projet.

VIII. PRÉSENTATION DU RÉSEAU RÉGIONAL POUR L'UTILISATION EFFICACE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES EN EAU (RENEUER)

(Point 6 de l'ordre du jour)

Document: ENERGY/WP.4/2005/4

45. M. Zdravko Genchev a donné un aperçu des activités passées et présentes du Réseau régional pour l'utilisation efficace de l'énergie et des ressources en eau (RENEUER). Le RENEUER est un réseau d'organisations et de communautés locales visant à favoriser la coopération et les échanges de connaissances et de compétences. Ses principaux domaines d'action sont l'efficacité énergétique sur le marché européen, l'efficacité énergétique et le Protocole de Kyoto, les autorités locales et la gestion de l'énergie. L'exposé portait sur les

investissements en efficacité énergétique réalisés en Bosnie-Herzégovine, en ex-République yougoslave de Macédoine et en Serbie-et-Monténégro. En ce qui concerne la coopération au projet «Efficacité énergétique 21», M. Genchev a recommandé: un appui au «renforcement des capacités», une différenciation des actions dans chaque pays, la poursuite du soutien à la sélection et la mise au point de projets, l'établissement d'un partenariat pour mettre en place des instruments financiers et un appui au processus régional de création et de renforcement de réseaux.

IX. QUESTIONS DIVERSES

(Point 7 de l'ordre du jour)

46. Les récentes publications de la CEE énumérées ci-après résultent des travaux du projet «Efficacité énergétique 21». Elles peuvent être obtenues sur demande en s'adressant au secrétariat.

Ouvrages récemment publiés par la CEE sous la cote «ENERGY»:

- a) N° 22 Experience of International Organizations in Promoting Energy Efficiency – Belarus, ECE/ENERGY/55;
- b) N° 23 Experience of International Organizations in Promoting Energy Efficiency – Bulgaria, ECE/ENERGY/56;
- c) N° 24 Experience of International Organizations in Promoting Energy Efficiency – Kazakhstan, ECE/ENERGY/57;
- d) N° 25 Experience of International Organizations in Promoting Energy Efficiency – The Russian Federation, ECE/ENERGY/58;
- e) N° 26 Experience of International Organizations in Promoting Energy Efficiency – Ukraine, ECE/ENERGY/59;
- f) N° 27: Energy Efficiency Policies and Measures in Europe, CD-ROM, ECE/ENERGY/60.

Nouvelles publications de la CEE sous la côte «ENERGY»:

- g) N° 28 Financing Energy Efficiency and Climate Change Mitigation: A Guide for Investors in Belarus, Bulgaria, Kazakhstan, the Russian Federation and Ukraine, CD-ROM, ECE/ENERGY/61.

47. Le Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21» a accueilli la première réunion du Groupe de travail d'experts du Municipal Network for Energy Efficiency (MUNEE), organisée par l'Alliance to Save Energy (ASE) et l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID).

X. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

(Point 8 de l'ordre du jour)

48. À l'issue des débats, le Comité directeur:

a) *S'est félicité* de la qualité des exposés présentés par tous les participants au cours de la réunion de travail spéciale tenue conjointement par le Comité de l'énergie durable et le Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21» sur la mise en œuvre du Protocole de Kyoto, l'efficacité énergétique et l'atténuation des changements climatiques;

b) *A constaté* avec satisfaction que par le biais de son Bureau dont les membres sont élus et grâce à la composition élargie du Comité directeur, le projet maintenait le niveau de coordination nécessaire pour éliminer tout chevauchement d'activité avec les programmes des autres institutions ou organismes internationaux;

c) *A noté* avec satisfaction que les activités du projet avaient permis aux pays membres de la CEE d'avoir une stratégie appropriée à l'échelon régional en vue de faire face à leurs engagements en matière d'atténuation des changements climatiques et de s'acquitter des obligations qui leur incombent au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et dans le cadre de la CEE;

d) *S'est félicité* des avancées importantes réalisées par le Bureau du projet dans la constitution d'un mécanisme de financement ou d'un fonds d'investissement grâce à la collaboration avec des institutions de soutien et des équipes de gestionnaires de fonds, conformément aux décisions prises à la quinzième session du Comité directeur;

e) *A remercié* la Fondation pour les Nations Unies (FNU), le Ministère français des affaires étrangères, le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour leur soutien au projet;

f) *S'est félicité* du soutien de la Commission européenne et du Gouvernement italien à la réalisation de l'étude, en collaboration avec la CEE/UE, intitulée «Enhancing the Government Regulatory Energy Measures Impact and Diffusion Speed Appraisal Method (E-GRIDS)», diffusée sous la forme d'une publication électronique de l'ONU sur le thème des politiques et mesures en matière d'efficacité énergétique en Europe;

g) *A remercié* la Commission européenne, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et la Banque européenne d'investissement (BEI) pour leur intérêt et leur participation aux activités du projet;

h) *S'est félicité* de la participation active de Swiss Reinsurance Company (Swiss Re); de Conning Asset Management; de IXIS Corporate and Investment Bank; de Energy and Environment Capital LLC à l'élaboration du projet, en particulier de l'intérêt que ces organismes ont manifesté pour la constitution d'un mécanisme de financement et/ou de fonds d'investissement en rapport avec le projet «Efficacité énergétique 21» en faveur des investissements dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables;

i) *S'est félicité* de la diversité et du haut niveau de qualification des participants, représentants d'institutions gouvernementales et non gouvernementales nationales, de parties prenantes régionales et locales, d'instituts de recherche, d'universités, de cabinets de consultants et du secteur commercial, qui ont contribué à l'élaboration du projet en mettant en commun leurs expériences et compétences acquises en Europe occidentale, centrale et orientale, en Europe du Sud-Est et dans les pays de la CEI.

j) *S'est félicité* de la bonne coopération entre la CEE et USAID dans le cadre des activités au programme de la réunion du Groupe consultatif d'experts de la MUNEE, coordonnée par l'Alliance to Save Energy, en particulier pour la première réunion du Groupe consultatif organisée conjointement avec le Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21» et dans le cadre de sa session annuelle;

k) *A prié* le Bureau et le secrétariat de poursuivre leurs travaux visant à achever l'avant-projet pour 2006-2009, en créant notamment des mécanismes de financement ou des fonds, suite à l'approbation de propositions aux donateurs, aux partenaires de cofinancement et aux participants potentiels au Fonds, ainsi qu'à la notification des contributions annuelles «en nature» des pays participants;

l) *A recommandé* que le Bureau et le Groupe spécial d'experts sur les investissements dans l'efficacité énergétique se réunissent avant la fin de l'année en vue de:

- i) Prévoir toute une série de mécanismes pour financer les projets d'investissement dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables en vue de mettre en œuvre les stratégies d'atténuation des changements climatiques;
- ii) Développer les activités habituelles du projet «Efficacité énergétique 21», telles que l'assistance technique, le renforcement des capacités, la formation, les réformes institutionnelles et politiques, afin de compléter les activités des gestionnaires de fonds d'investissement;
- iii) Tenir compte des différents éléments du plan de projet pour 2006-2009, tels qu'ils sont indiqués par tous les acteurs, notamment les donateurs, les représentants des pays, les institutions financières internationales, les experts des fonds d'investissement en efficacité énergétique et les organisations internationales associées au projet;

m) *S'est félicité* des résultats obtenus par le secrétariat du RENEUER visant à actualiser la stratégie du RENEUER avec le soutien de la CEE et d'USAID/Alliance to Save Energy;

n) *A noté* avec satisfaction les changements positifs importants constatés dans le climat des investissements dans la plupart des pays faisant partie du RENEUER et la similitude des besoins d'appui dans la région, même si une approche différenciée est souvent nécessaire dans chaque pays;

o) *A encouragé* la coopération entre le RENEUER et le Groupe consultatif d'experts du MUNEE en vue de la réalisation d'objectifs communs, notamment par la mise en œuvre d'activités conjointes;

p) *A encouragé* la coopération entre le RENEUER et la CEE pour l'échange d'informations et de données d'expérience entre les fonds d'investissement nationaux et les institutions financières internationales et pour établir éventuellement un partenariat en contribuant à la mise en place d'instruments de financement et de fonds similaires.
